

MONDES MODERNES ET CONTEMPORAINS

Président
Jean-Marie GUILLON

Membres de la section

Annie ANTOINE
 Marc-Olivier BARUCH
 Françoise BLUM
 Olivier BONFAIT
 Michel CAHEN
 Frédéric CHAUVEAU
 Karine CHEMLA
 Denis CROUZET
 Olivier DARD (2008-2009)
 Randi DEGUILHEM
 Marie-Elizabeth DUCREUX-LAKITS
 Laurence FONTAINE
 Laurence GALLITRE
 Pierre GERVAIS
 Christian INGRAO
 Annick LEMPERIERE
 Isabelle LUCIANI
 Dominique POULOT
 Catherine RHEIN
 Cécile SOUDAN
 Isik TAMDOGAN

1 - CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les recherches des unités de la section se concentrent sur l'évolution historique des sociétés humaines principalement durant les cinq derniers siècles. C'est pourquoi son intitulé est devenu Mondes modernes et contemporains lors de l'avant-dernière mandature. La tranche chronologique privilégiée, l'extension mondiale du périmètre des études, la prise en compte du temps actuel, l'ouverture aux méthodes et questionnements des disciplines proches, l'éventail des orientations présentes au sein de la section font que celle-ci dépasse notamment l'histoire au sens strict. Par ailleurs, les unités dont le CNRS partage ou assure la tutelle ne représentent qu'une partie, relativement réduite, de l'ensemble des équipes de recherches travaillant dans les champs qui sont les siens, même si celles-ci ont l'ambition de jouer un rôle déterminant dans leurs domaines respectifs.

Réaliser un rapport de conjoncture solidement fondé, surtout pour un ensemble dépassant largement le seul cadre du CNRS, demanderait des moyens (en temps et en personnel) dont les sections ne disposent pas. Ce travail supposerait pour le moins que des données fiables, à commencer par celles qui concernent les unités liées au CNRS, soit fournies systématiquement par les administrations de tutelle. Elle supposerait qu'une session au moins du Comité national soit consacrée à ce travail. Ces conditions, il est vrai, n'ont jamais été assurées par le passé. Dans la conjoncture d'aujourd'hui, elles se seraient imposées. La redéfinition des tâches induites par la création des instituts, l'évolution des relations entre le CNRS et les universités et autres établissements du supérieur, l'émergence du réseau des MSH, la création du Conseil pour le développement des Humanités et des Sciences sociales, la mise en place de l'ANR et de l'AERES nécessitent une réflexion approfondie et la plus large possible sur les orientations de nos disciplines. Faire un rapport de conjoncture digne de ce nom impliquerait donc d'avoir une vision globale des unités de recherches (en France et à l'étranger), des réseaux structurés auxquels elles se rattachent (MSH, GDR, GIS, RTP, etc.), des personnels de divers statuts dont elles disposent (et de leur démographie), des moyens financiers mobilisés par les différentes instances concernées, des programmes en cours et des projets proposés, des appels d'offre multiples qui sont désormais lancés, à divers niveaux, des contrats obtenus, notamment avec l'ANR ou dans le cadre européen, des très nombreuses revues, publications de centres de recherches et autres supports de qualité qui offrent la possibilité de publier, des sites internet qui se développent et constituent un autre espace de communication de la recherche, sans oublier d'avoir également une vision d'ensemble d'autres acteurs ou éléments du champ :

centres de documentation et d'archives, musées et autres lieux d'expositions, associations érudites ou spécialisées qui sont aussi des lieux d'intervention pour les chercheurs des domaines de la section 33. Cette observation impliquerait de plus une analyse critique du fonctionnement et des évaluations de l'AERES. Elle nécessiterait un regard critique sur la politique conduite depuis une dizaine d'années par le CNRS, comme par les universités et les établissements, au moins dans nos domaines.

Ajoutons que la capacité d'expertise de la section 33 a été singulièrement affaiblie par le nouveau système d'évaluation des unités et par la façon dont l'INSHS s'y est adapté. En effet, le regard de la section sur les laboratoires ne peut plus reposer sur la connaissance précise que permettait l'évaluation auparavant. Celle-ci se faisait collectivement, après une visite des unités concernées, sur la base des propositions de deux rapporteurs et des observations du comité de visite (dont faisait partie un élu ITA). Il est donc dans les conditions d'aujourd'hui parfaitement illusoire de demander aux sections une appréciation satisfaisante des domaines de leur ressort, alors qu'elles n'ont même plus les moyens de l'avoir sur le périmètre qui est le leur !

Par conséquent, la section regrette que le rapport de conjoncture de cette mandature n'ait pas été, au moins, repoussé à une échéance ultérieure afin de permettre au Comité national et aux instituts – à commencer par l'INSHS - une réflexion plus approfondie sur leurs missions et leur place dans la recherche publique française et, plus largement, dans la recherche internationale.

Dans ces conditions, le rapport n'examinera pas les orientations générales des recherches en cours, pas plus qu'il ne tentera de discerner d'éventuels domaines émergents, d'autant que le précédent rapport de conjoncture avait donné sur ces points des indications générales qui n'ont rien perdu de leur pertinence. Le rapport tentera de faire un état des lieux de la section à partir des données imparfaites qui sont à sa disposition.

2 - LA SECTION 33

2.1 PERIMETRE DE LA SECTION

Les mots clés de la section ont été choisis lors du changement de son intitulé et maintenus par la précédente mandature, de même qu'ils l'ont été par celle-ci pour les raisons de conjoncture liées aux évolutions signalées précédemment. Mais ils reflètent tant son caractère composite que les problèmes que posent le large spectre qui est le sien et des délimitations qui se justifiaient au moment de la création de la section, mais sur lesquelles on peut s'interroger aujourd'hui : « Histoire des époques moderne et contemporaine dans toutes ses composantes et ses approches (politique, économique, sociale, culturelle). Histoire de l'art (époques moderne et contemporaine). Mondes non-européens selon la périodisation de chacun : histoire ; sources écrites et cultures matérielles traitées dans leur dimension historique (sauf l'islam médiéval méditerranéen) ».

Ce chapeau regroupe deux ensembles bien identifiables :

- L'histoire des époques moderne et contemporaine qui concerne principalement l'Europe (en particulier la France) et de manière plus accessoire les mondes façonnés par l'expansion européenne, ce qui pose particulièrement la question de la place – sans doute trop réduite – des Amériques. Au sein de cet ensemble, la répartition des formations dans l'enseignement supérieur conduit à distinguer histoire moderne, histoire contemporaine et histoire de l'art moderne et contemporain. Ces distinctions, qui ont heureusement tendance à évoluer, jouent dans une moindre mesure pour les unités de recherche qui, le plus souvent - et notamment pour celles qui sont liées à la section – associent modernistes et contemporanéistes, et, plus rarement, historiens de l'art.

- Les « civilisations non-européennes », sachant que les populations indiennes d'Amérique sont pratiquement absentes (et même totalement pour la période précolombienne) et que l'Océanie n'est représentée, si l'on peut dire, que par un seul chercheur. Les champs de la section concernent donc presque exclusivement les cultures d'Afrique et d'Asie. Le cadre chronologique des travaux sur l'Asie et le Moyen-Orient est évidemment plus large que pour l'Europe, ce que reflètent les orientations et les méthodes de recherches des unités concernées par ces aires (études des systèmes de pensée, des textes, des arts de périodes antérieures au XVI^e siècle). Cet élargissement vers l'amont pose de plus en plus problème, car il brouille les limites du périmètre de la section et rend complexe son ajustement avec la section 32. Les difficultés apparaissent sur deux plans : d'une part, sur la place des époques anciennes et « médiévales » du Moyen-Orient, sachant que, pour le monde méditerranéen et le Proche-Orient (et notamment l'islam), elles relèvent de la section 32 ; d'autre part, sur la place de l'archéologie « classique » pour l'évaluation de laquelle la section n'est pas compétente. L'absence actuelle parmi ses membres de spécialistes de ces deux domaines illustre leur caractère de plus en plus marginal et soulève la question du maintien dans son giron de cet héritage de l'« orientalisme ». Il s'agit d'un réel problème, qui peut avoir des conséquences sur les recrutements puisque se présentent aux concours sur les postes de la section 33 quelques candidats – archéologues « purs », spécialistes de textes anciens - qui peuvent difficilement être pris en compte.

Des difficultés similaires apparaissent aussi pour d'autres candidats au recrutement qui portent des thématiques – de nature littéraire, linguistique, philosophique, anthropologique, sociologique, politiste - qui ne sont pas en adéquation avec les questionnements historiens qui caractérisent la section. Un problème connexe est lié au « civilisationnisme » caractéristique des unités de recherches universitaires dans le domaine des études romanes et anglo-américaines et du trop fréquent décalage des travaux historiques qu'elles patronnent avec les exigences scientifiques de la discipline historique.

2. 2 CARACTERISTIQUES DE LA SECTION

Comme il a été dit, la recherche universitaire est très présente dans les champs de la section 33, à travers notamment ses équipes d'accueil. Cette place est

particulièrement importante dans le domaine de l'histoire de l'Europe, alors qu'elle est bien moindre pour les mondes non-européens. Ce déséquilibre se ressent aussi parmi les UMR de la section, encore que l'écart entre l'investissement CNRS et celui des universités concernées soit moindre que ce que l'on peut imaginer *a priori*. La part respective de l'Université, des Etablissements spécialisés (École Pratique des Hautes Études, École des Hautes Études en Sciences sociales, ENS, INALCO, Collège de France) et du CNRS n'en est pas moins l'un des éléments qui contribuent à la distinction entre les deux ensembles qui composent la section et cela joue sur la composition des laboratoires.

- Pour l'ensemble des unités travaillant sur la France et l'Europe, le principe d'organisation des équipes donne la prééminence à une discipline, l'histoire en l'occurrence, et même parfois à une spécialité dans cette discipline. Au sein de ce groupe, l'histoire de l'art se singularise et cette spécificité a tendance à se renforcer. Deux unités « européennes » de la section seulement associent pleinement historiens et historiens de l'art (l'IRHIS et le LARHRA). La majorité des unités de cet ensemble est donc mono-disciplinaire. Les méthodes, les normes, les questionnements sont ceux de la recherche en histoire. Elles touchent à tous ses champs, dans leur diversité. Les enseignants-chercheurs constituent la très grande majorité des membres des unités de cet ensemble. Il faut souligner le rôle qu'a joué la structuration en UMR – l'association avec le CNRS – dans cette communauté en instaurant une « culture de recherche » et de laboratoire et en favorisant l'internationalisation et le décloisonnement des travaux. Cette organisation, avec ces orientations, a souvent servi de modèle pour les équipes d'accueil. Elle joue un rôle d'entraînement dans le milieu. En 2009, 14 unités de la section sur 24 relèvent de cet ensemble plutôt européeniste, souvent généraliste, très tourné vers l'histoire de France, mais avec parfois une dominante thématique (histoire économique, histoire des sciences, histoire sociale, histoire de l'art, histoire du temps présent, relations internationales).

- Les unités dites d'« aire culturelle » sont plutôt spécialisées sur les mondes non-européens. Cette notion d'« aire culturelle » est comprise de deux façons, qui coexistent dans le périmètre des équipes relevant de la section. L'une, plus anthropologique, n'englobe que les cultures non-européennes. L'autre, plus civilisationniste au départ, concerne aussi les mondes russes, germaniques, ottomans et balkaniques. Ces équipes sont le plus souvent pluridisciplinaires et cette tendance a été favorisée par les regroupements d'UMR qui ont eu lieu ces dernières années. Ce constat vaut particulièrement pour les unités travaillant sur l'Asie. Compte tenu des origines du rattachement à la section 33 de ces unités, les chercheurs non historiens des équipes « aires culturelles » ont alors fréquemment choisi de se rattacher à elle, notamment pour les disciplines telles que l'archéologie, la philologie, la linguistique, la littérature ou l'anthropologie. Par contraste, il apparaît que les unités axées sur des régions européennes ou en partie européennes ont fait ces dernières années une place plus forte à l'histoire. Mais la réflexion actuelle sur l'histoire des circulations et des transferts et sur la mondialisation conduit à donner à leurs travaux une dimension extra-européenne et à renouveler leur approche en décentrant le regard par rapport à une histoire européenne traditionnellement

axée sur la France et la Méditerranée occidentale. Les universités étant peu présentes sur ces terrains, le CNRS a joué et joue ici encore un rôle essentiel. Le rapport 2006 notait déjà, à juste titre, que, bien souvent, l'avenir de ces unités – ou plus exactement l'avenir de certaines de leurs spécialisations les plus érudites – en dépendait largement. Dans ces unités, le rapport chercheurs/enseignants-chercheurs est donc assez différent de celui de l'autre ensemble. L'évolution de la démographie des chercheurs est inquiétante partout, mais tout particulièrement dans ces domaines, car il s'agit parfois de survie de spécialités. On peut regretter cependant que, souvent, les chercheurs de ces domaines n'ont pas mis la transmission de leurs compétences parmi les priorités de leur travail, mais il est vrai que, bien souvent, les établissements de l'enseignement supérieur ne leur en ont pas donné la possibilité. L'une des missions de ces unités est en effet de former de jeunes chercheurs dans des langues et des écritures peu enseignées (et parfois rares), de rassembler des ressources bibliographiques ou une documentation unique sur le territoire national et de faciliter l'accès à des terrains souvent difficiles. Leurs travaux doivent répondre nécessairement à des objectifs de rayonnement international et de reconnaissance scientifique dans les pays où leurs recherches s'inscrivent. La consolidation des centres français à l'étranger, sur lesquels on reviendra, est ici fondamentale. L'une des faiblesses relatives des recherches en ces domaines réside peut-être dans les politiques de publications périodiques, qui n'ont pas forcément la diffusion et la reconnaissance à l'extérieur qui seraient souhaitables. Mais cette situation est à examiner au cas par cas. Satisfaisante ici (le monde arabo-turc), elle peut appeler à des regroupements de publications, à des réorientations ou à un effort de création là (l'Asie du Sud-Est, l'Afrique, etc.). Cet ensemble comprend 10 unités : 4 sur l'Asie, 1 sur l'Afrique subsaharienne, 1 sur les mondes américains, 1 sur le monde arabo-musulman, 1 sur le domaine turc et 1 sur le domaine russe, mais d'assez nombreux chercheurs de la section spécialisés sur ces aires sont également présents, et parfois très présents (domaines iranien et indien), dans des unités qui n'en dépendent pas.

Il est à noter que certaines unités qui se situent aux marges du monde européen présentent des caractères de mixité entre les deux ensembles constitutifs de la section : pluridisciplinaires mais avec une forte prégnance historienne, aire géographique particulière et majorité d'enseignants-chercheurs, insertion dans les milieux scientifiques des pays concernés et appui sur des institutions de recherche françaises à l'étranger. Il s'agit des unités dont les travaux sont orientés vers les Amériques (MASCIPÔ), le monde russe (CERCEC), la Méditerranée (TELEMME), ainsi que le CRIA sur l'Allemagne.

Pour terminer sur cette présentation cavalière des champs de la section (car, de fait, dans le plupart des domaines, la volonté de comparaison trouble les schémas anciens de partition du savoir), reprenons ce que le rapport de conjoncture précédent soulignait : la section 33, dans cette configuration, a permis aux deux ensembles de se mieux connaître, elle a contribué à renouveler les approches de part et d'autre, elle a favorisé l'ouverture de l'histoire européenne sur les mondes extérieurs, elle a aidé à intégrer

des problématiques de l'histoire « européenne » dans les recherches sur ces mondes. Comme en témoignent désormais les projets de recherche, elle a contribué à faire évoluer les unités. Elle a ainsi accompagné leur internationalisation et, plus largement, celle de l'histoire en France.

3 - LES UNITES

3. 1 UMR ET UPR

En 2007, la section comptait 27 unités en rattachement principal, soit 25 UMR, 1 UPR, 1 FRE. La réduction du nombre d'UMR était déjà notable puisque leur nombre était de 37 avant 2005. Quant aux FRE, elles allaient passer entre 2007 et aujourd'hui de 2 à 3, avant de disparaître sans que l'avis de la section sur leur avenir éventuel au sein du CNRS ait été sollicité.

Actuellement, en 2010, la section compte en rattachement principal 1 UPR et 23 UMR. Le mouvement de concentration a donc été sensible. Ces regroupements ont concerné avant tout les unités d'« aires culturelles » de la région parisienne. Le pari n'était pas gagné lorsque la fusion a été imposée et il faut saluer l'engagement des membres de ces unités qui sont parvenus à transformer des fusions plus ou moins bien subies en succès. La plupart des équipes sont de très grande qualité, leur rayonnement international bien établi et leur lisibilité est satisfaisante. Les regroupements d'unités de la section ne s'imposent pratiquement plus, sauf à aller pour des raisons qui n'auraient rien de scientifiques vers des rassemblements qui feraient perdre au dispositif l'essentiel de sa clarté.

À la section 33, étaient rattachées à titre secondaire 13 autres UMR se partageant entre les deux ensembles définis plus haut (6 « aires culturelles » et 7 « Histoire de l'Europe »). Avec la création de l'AERES et la perte de l'évaluation des unités par le Comité national, ce type de rattachement a perdu de son sens puisque les sections n'ont plus qu'une connaissance très partielle de ces laboratoires. C'est l'un des problèmes induits par la création de l'AERES, qui accentue donc l'affaiblissement des capacités d'analyse des sections sur le champ qui le leur.

La structure UMR a montré, comme nous l'avons signalé, son intérêt et son efficacité dans le dispositif de recherche dans nos domaines. La montée en puissance des grandes universités et autres établissements de premier plan en matière de politique scientifique implique le développement de ces structures si le CNRS, à travers ses instituts, veut garder une capacité de coordination de la recherche publique. Ce n'est pas par le repli sur des unités propres qu'il répondra à ce défi, sauf à n'avoir comme ambition que d'être un grand établissement de recherches parmi d'autres. Cela implique d'ailleurs une réflexion et une politique sur la présence équilibrée de centres de recherches mixtes sur le territoire national.

En 2007, 18 unités en rattachement principal à la section 33 avaient une implantation unique ou principale à Paris. En 2009, ce sont 17 des 24 unités de la section qui s'y

trouvent : 8 sont associées à l'EHESS (CASE, CERCEC, CRH, CRIA, Centre Chine/Corée/Japon, CETOBAC, MASCIP), 2 à Paris 1 (IRICE, Centre d'histoire sociale du XXe siècle), 2 à Paris IV (centres André Chastel et Roland Mousnier), 1 à Paris VII (Centre Koyré), 1 à l'ENS (IHMC), 1 à l'EPHE, Paris VII et au Collège de France (Centre Chine-Japon-Tibet), 1 à Paris I, VII, X et ENS Cachan (IDHE), 1 unité propre du CNRS (IHTP) et le CEMAF qui est bilocalisé (Universités Paris I et de Provence/Aix-Marseille I), mais dont Paris est l'implantation principale. Autrement dit, la concentration qui a résulté de la disparition des FRE a renforcé un peu plus la concentration parisienne des unités en faisant disparaître de la carte les implantations de Brest et Montpellier. Dans les régions, la section 33 reste donc représentée à Aix-en-Provence (2 unités à l'Université de Provence/Aix-Marseille I et III : IREMAM et TELEMM), Caen (1 Université de Caen/Basse-Normandie : CRHQ), Lille (1 Université Lille III/Charles de Gaulle : IRHIS), Lyon (2 dont 1 avec l'ENS-LSH et 1 avec les universités de Lyon II/Lumière, III/Jean Moulin et Grenoble II/ Pierre Mendès-France : IAO et LARHRA) et 1 à Rennes (universités de Rennes II/Haute-Bretagne, d'Angers, du Maine et de Lorient/Bretagne-Sud : CERHIO). Cette répartition géographique souligne la concentration de la recherche à Paris et sa région. Ce phénomène est encore plus accentué pour les unités relevant des « aires culturelles » puisque l'on en trouve seulement deux en région (l'IAO à Lyon et l'IREMAM à Aix), plus la partie aixoise du CEMAF.

Le rapport de conjoncture précédent signalait ce phénomène. Il s'est accentué, comme nous l'avons vu. Le rapport indiquait aussi : « Bien des équipes, surtout à Paris, manquent encore des locaux nécessaires pour accueillir les agents qui leur sont affectés, sans parler des chercheurs invités : dès lors, l'épanouissement d'une vie collective de laboratoire et l'organisation de recherches communes, dépassant les barrières disciplinaires, se heurtent à tant d'obstacles qu'ils demeurent l'exception ». Sans doute, le constat était un peu sévère et ne valait pas pour tous les laboratoires ; il n'en pointait pas moins une réalité quant aux conditions matérielles de leur fonctionnement.

La création de l'ANR et la place qu'elle prend désormais dans le financement des équipes, le développement d'autres types d'appels d'offres constituent l'une des évolutions majeures en matière de financement de la recherche ces toutes dernières années. Cette poussée des financements sur projets se traduit dans la modification de la structure des budgets. Si elle apporte des moyens supplémentaires et souvent appréciables (signe de la qualité et du dynamisme des chercheurs de la section), elle n'en pose pas moins aux unités de redoutables problèmes : complexification de la gestion, déséquilibre accentué dans la répartition des moyens entre les équipes, concurrence entre les individus, tendances centrifuges et tensions internes affaiblissant l'indispensable cohésion des laboratoires et la culture du collectif, effets pervers de financements « politiques » ou largement influencés par « l'air du temps », excessive variation des financements selon les périodes limitant les possibilités de mise en place de politiques à moyen terme. Le caractère positif du financement sur projets – à condition de mettre plus de cohérence dans les dispositifs et de mieux coordonner l'action des diverses instances

nationales et européennes - ne doit pas aboutir à une diminution ou une stagnation des moyens récurrents, les seuls capables de fonder une politique d'unité et de soutenir des programmes fondamentaux – notamment avec des ambitions internationales – dans la durée. De plus, et ce n'est pas le moindre des problèmes, la maîtrise de cette diversification des financements, d'origine et de durée diverses, les problèmes de gestion découlant de l'internationalisation des recherches, posent la question du personnel capable de faire face à ces charges supplémentaires et complexes. Or les unités n'ont pas les personnels administratifs titulaires en nombre suffisant et suffisamment formés pour y faire face. La responsabilité des tutelles est engagée car il n'y aura pas de politique de recherche ambitieuse si les chercheurs n'ont pas les moyens de gérer correctement les budgets qu'ils peuvent obtenir. Et ce n'est pas par le recrutement de vacataires ou l'affectation de post-doctorants ou de doctorants en CDD sur ces tâches que l'on résoudra la question.

3. 2 UNITES DE RECHERCHES A L'ETRANGER

La section 33 est particulièrement concernée par le réseau des 27 UMIFRE (instituts français de recherche à l'étranger) actuellement en fonctionnement et dans lequel l'investissement est déjà très important. Ce réseau doit être un support appréciable aux renouvellements disciplinaires et thématiques. En 2008-2009, 15 de ces centres sont devenus des USR (unités mixtes de service et de recherche), sous la double tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes et du CNRS, avec parfois l'association d'autres partenaires français et étrangers. Le CNRS peut désormais leur affecter davantage de chercheurs détachés ou mis à disposition, des ITA et des enseignants chercheurs en délégation. Ces équipes jouent un rôle essentiel dans la formation des doctorants et des spécialistes des régions concernées. Ces USR doivent désormais être évaluées selon une procédure à redéfinir (mais qui dépend de l'AERES...). Elles relèvent aussi des sections pour l'évaluation des chercheurs. La construction d'une politique efficace sur les « aires culturelles » et la bonne visibilité des évolutions disciplinaires et transdisciplinaires en cours, dans lesquelles ces USR peuvent jouer un rôle actif, rend indispensable une bonne circulation des informations vis-à-vis des sections et des chercheurs concernés. Il est regrettable que les nominations et les renouvellements de détachement des directeurs et des chercheurs de ces équipes ne soient soumises aux sections que pour information. Actuellement, une douzaine des chercheurs rattachés à la section 33 se trouve dans ces unités.

3. 3-LE RESEAU DES MSH

Le réseau des MSH, bien que les statuts et les modes de fonctionnement de ces Maisons soient différents, constitue un apport considérable au développement des SHS et notamment des domaines de la section 33, même s'ils se retrouvent de manière inégale dans les différentes MSH. La structure du réseau MSH constitue un renforcement de l'activité et de la visibilité de recherche en SHS. Elle permet les rapprochements,

les coopérations avec les autres disciplines autour de thématiques transversales. Elle contribue à la structuration et à la mise en cohérence des recherches et peut offrir des plates-formes techniques, des services communs et des compétences mutualisés. La création des MSH offre la possibilité d'inverser la tendance à la concentration géographique, avec l'émergence de centres de recherche régionaux qui sont des références dans leur champ. L'autorité scientifique du CNRS dans les SHS dépend de son engagement réel dans le développement et l'activité du réseau des MSH non seulement par l'implication des UMR, mais aussi par un soutien concerté et programmé à l'INSHS en cohérence avec le réseau et en tenant compte des affichages scientifiques des Maisons qui constituent le réseau et de la politique scientifique des universités qui en ont eu l'initiative.

4 - LES MEMBRES STATUTAIRES DES UNITES

4. 1 APPRECIATION GLOBALE

Une analyse plus fine que celle que nous allons proposer s'imposerait en la matière. Les informations dont on dispose, tant pour le personnel CNRS que pour celui des universités et des établissements, ne sont pas suffisamment actualisées et les règles suivies par les unités dans la comptabilisation de leurs membres relèvent par trop du flou, en particulier pour les membres associés et les personnels émérites. Et ce ne sont pas les données Labintel qui peuvent être d'un grand secours tant la marge d'erreur y est grande. Par ailleurs, nous ne possédons aucune donnée sur les CDD ou vacataires présents dans les unités, en particulier ceux qui sont employés à des tâches administratives ou techniques. Il en va de même pour les post-doctorants.

Il serait indispensable en outre d'appréhender plus précisément les forces relatives pour chaque champ de la section et les perspectives d'évolution des personnes, dépendant tant du CNRS que des universités ou des établissements.

Une approche - qui ne peut être qu'imprécise et fournissant seulement des éléments de grandeur - donne aux environs de 1 160 membres statutaires dans les unités rattachées principalement à la section 33. Sur ce nombre, les enseignants-chercheurs et chercheurs représentent aux environs de 950 personnes, dont 72 % - un peu plus de 700 dont 145 chercheurs - relèvent des domaines de la section 33. Il faudrait y ajouter des membres associés – dont certains sont très actifs, voire dans les domaines d'érudition, indispensables au bon déroulement des recherches - et plusieurs centaines de doctorants et allocataires. À cet ensemble, il convient d'ajouter aussi les nombreux chercheurs de la section 33 qui ne se trouvent pas dans les unités qui en dépendent (voir ci-après).

Le moins que l'on puisse dire est qu'il s'agit donc d'un potentiel considérable, où, cependant, les chercheurs CNRS ne sont plus désormais qu'une minorité.

4. 2 ITA/IATOS

Les unités en rattachement principal 33 rassemblent 216 de ces personnels dont 134 relèvent du CNRS (62 %).

La situation démographique est ici aussi extrêmement préoccupante. Les problèmes de recrutement et de relais des générations se posent avec la même acuité que pour les chercheurs pour les personnels qui assurent la vie administrative et l'encadrement technique des unités. Nous avons déjà signalé la situation souvent très difficile d'une gestion devenue acrobatique et épuisante pour ceux qui l'ont en charge. Les mêmes incertitudes et des difficultés comparables existent pour les autres métiers assurés par les personnels ITA et IATOS. Le rapport de la mandature 2000-2004 indiquait déjà que « la crise de la recherche [tenait] pour une part à la crise du personnel ITA. En SHS, de nombreuses formations sont dépourvues de personnels administratifs ». Il notait « que les ITA remplissant des tâches multiples (secrétariat, comptabilité, documentation, gestion de la bibliothèque, etc.), indispensables dans les laboratoires SHS, n'ont pas un métier reconnu » et que leur carrière était bloquée. Cela est particulièrement vrai pour les agents ITA dont les tâches ont été mutualisées, selon une orientation vivement encouragée par le CNRS, mais qui ne leur en assure aucune reconnaissance. Certains de ces métiers, particulièrement transversaux, vont au-delà de la vie administrative et de l'encadrement technique des unités. De ce fait, ils sont d'autant plus cruciaux qu'ils accompagnent et valorisent la recherche des unités. Ajoutons que la responsabilité des universités dans le sous-encadrement des unités ne doit pas être éludée.

Cette situation de sous-encadrement est globale. Elle est particulièrement criante pour certaines unités, notamment d'« aires culturelles », ce qui nuit au rayonnement international dont elles pourraient jouir.

La section n'a pas les moyens de faire une analyse plus fine par BAP ou par âge pour les ITA du CNRS. La section n'a pas non plus la possibilité d'évaluer la place des personnels précaires dans les unités. Elle rappelle que leur bon fonctionnement – et donc celui de la recherche – bonne marche des unités dépend aussi, très largement, du travail, des compétences, des initiatives et de l'évolution de carrière de ces personnels.

4. 3 ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

L'analyse des données est pour cette catégorie encore plus aléatoire que pour les chercheurs. On peut estimer cependant, à partir des déclarations des unités en rattachement principal 33, qu'un peu plus de 720 enseignants-chercheurs participent, souvent activement, à leurs travaux. Sur ce nombre, 560 environ relèvent des domaines de la section, les autres ressortant surtout des sections 32, 38, 39. Ce constat est significatif de l'attraction de ces unités, de leur caractère pluridisciplinaire et du rôle qu'elles jouent dans les disciplines ou spécialités proches. Dans cette population, la proportion des « non-publiants » n'est pas significative, en particulier dans les domaines qui sont ceux de la section. De la place des enseignants-

chercheurs dans les unités, témoigne notamment la répartition des responsabilités de projets (par exemple ANR) ou d'équipes. Un signe : 13 unités de la section sur 24 sont dirigées par des enseignants-chercheurs (et 15 avec les directeurs d'études de l'EHESS). Signalons qu'aucun ou presque ne bénéficie ou n'a bénéficié de délégation pour la charge qu'ils assument.

Nous avons souligné le rôle crucial de l'investissement CNRS pour les unités d'« aires culturelles », mais, y compris dans ces domaines, la place des universités et des établissements n'est pas négligeable. Seules 3 unités ont dans leur effectif de membres statutaires un peu plus de chercheurs CNRS que d'enseignants-chercheurs (le CASE, le CETOVAC, le Centre Koyré). Il est vrai que l'histoire de la France et, dans une certaine mesure, de l'Europe occidentale est très fortement représentée à l'Université et que les mondes non-européens ou à la périphérie de l'Europe de l'Ouest ne bénéficient pas souvent de l'intérêt qu'ils mériteraient. Cette disproportion est particulièrement flagrante en région, sauf exception. Dans les unités tournées vers l'histoire de la France et de l'Europe, la balance penche très fortement du côté des enseignants-chercheurs, même pour l'IHTP où ce sont là des enseignants-chercheurs au statut d'associés qui participent très largement au dynamisme des équipes.

Le problème de la relève démographique se pose aussi sur le plan des enseignants-chercheurs puisque près de 44 % d'entre eux sont nés avant 1954 et 32 % ont atteint 60 ans ou plus. Il est donc également de la responsabilité scientifique des universités et des établissements que d'assurer le renouvellement d'une génération qui, dans les universités, a assumé l'encadrement des étudiants au plus fort des flux et qui, dans le même temps, a construit des unités de recherche répondant aux standards internationaux.

Pour assurer au mieux cette relève, il est essentiel de développer, tant du côté du CNRS que des établissements, bourses doctorales et post-doctorales. Par ailleurs, toute la communauté s'accorde pour considérer qu'il faut privilégier le système des délégations permettant aux enseignants-chercheurs de mener à bien des projets de recherche, plutôt que de se lancer dans un contestable dispositif de chaires qui, en instituant un statut privilégié, ne peut qu'engendrer iniquité et tension, sans aucune garantie de productivité scientifique. Il est évident, par ailleurs, que l'on ne pourra assurer la continuité et le renouvellement à la tête des unités si les tutelles n'instituent pas un système permanent et attractif de délégations.

Ajoutons que la disparition des détachements qui permettaient à de jeunes fonctionnaires, enseignants du secondaire pour la plupart, de terminer une thèse a des effets extrêmement dommageables dans nos domaines de recherches. Ce vivier de chercheurs, assez particulier aux études en LSH, joue un rôle notable dans le renouvellement de leurs effectifs chercheurs, puisque nombre de ceux qui veulent s'engager dans cette voie commencent par présenter les concours de l'enseignement et ne candidatent pas forcément à une allocation. Le passage par l'enseignement secondaire continue à dominer le parcours de beaucoup de doctorants, puis de

docteurs jeunes. Ignorer cette situation pour privilégier un seul modèle de recrutement, calqué sur les sciences dites « dures », conduit à affaiblir nos disciplines. Il conviendrait au contraire d'encourager l'aboutissement des thèses des enseignants du secondaire et de leur donner la possibilité de se lier mieux à la vie des laboratoires. Le retour au dispositif des détachements devrait être un objectif de l'INSHS. L'irrigation scientifique du monde de l'enseignement secondaire (et au-delà) et la vitalité de pans entiers de la recherche en histoire moderne et contemporaine en dépendent pour une large part.

4. 4 CHERCHEURS

Dès 2006, la section signalait que le nombre de postes de chercheurs CNRS ouverts chaque année était notablement inférieur au nombre des départs à la retraite et que cette perte de substance n'était pas compensée par une augmentation du nombre des enseignants-chercheurs dans les spécialités rares : de ce fait, certaines étaient menacées de disparition, quand elles n'avaient pas déjà disparu.

En 2008, on pouvait évaluer autour de 220 le nombre de chercheurs rattachés à la section 33 et en activité. Ils n'étaient plus que 205 fin 2009 et, sur ce nombre, certains, sont déjà partis à la retraite. La diminution est donc rapide. Nous reviendrons sur cette question, mais cette affaiblissement est le premier constat qui s'impose.

Un deuxième constat concerne la répartition de ces chercheurs entre les unités de recherches : ils sont éparsillés entre 60 unités (46 UMR, 1 UPR, 9 USR, 3 FRE, 1 EA). Les 24 unités en rattachement principal en 33 comptent 145 de « ses » chercheurs, soit 71 % de l'ensemble. Autrement dit, un tiers des chercheurs de la section se trouve dans des unités qui sont, soit en rattachement secondaire (13), soit sans lien avec elle (45), et donc hors du périmètre de la désormais très relative expertise de la section. L'absurdité du découplage entre l'évaluation des unités et celle des chercheurs qui résulte de la création de l'AERES est ici flagrante. Elle pose un problème pour les chercheurs se trouvant dans des unités en rattachement principal. Que dire alors pour ceux qui n'en sont pas et qui appartiennent à des laboratoires sur lesquels la section ne possède aucune possibilité de regard ou d'information ? Non seulement il s'agit d'un nombre non négligeable de personnes, mais, en outre, pour certaines de ces unités, le groupe concerné est conséquent : 8 pour l'UMR 8582 (Groupe de sociologie des religions), 7 pour l'UMR 8564 (Inde et Asie du Sud), 6 pour l'UMR 8177 (Orient & Méditerranée), 5 pour l'UMR 7528 (Mondes iranien et indien). La répartition des spécialisations de recherches représentées dans la section doit tenir compte de cet éparsissement. Il donne à certains domaines un peu plus d'assise, sans que celle-ci puisse être jugée satisfaisante : 36 chercheurs de la section travaillent sur le monde arabo-turc et le Moyen-Orient dans 9 unités (plus des centres extérieurs), 33 sur le monde asiatique dans 8 unités, 24 sur l'Afrique subsaharienne dans 3 unités, 16 en Histoire de l'art européen dans 6 unités.

Pour ce qui concerne les unités en rattachement principal, elles comprennent autour de 230 chercheurs au total

dont les 145 rattachés en 33, les autres relevant d'autres sections de l'INSHS, la 38, la 32 ou la 39 notamment. Les unités qui ont (ou avaient pour certaines si l'on tient compte des départs à la retraite) le plus de chercheurs relevant de la section 33 sont le CRH (12 sur 24 chercheurs), le CETOBAC (11 sur 16), le Centre de recherches sur les civilisations chinoise, japonaise et tibétaine (11 sur 11), l'IHMC (9 sur 9), l'IRICE (7 sur 7) et le Centre Chastel (8 sur 9), le CERCÉC (8 sur 8), le CHSXX (7 sur 10) et le Centre Chine, Corée, Japon (7 sur 13), l'IREMAM (7 sur 18). La plupart de ces unités se retrouvent parmi celles qui concentrent le plus de chercheurs toutes sections confondues, mais s'y ajoutent le MASCIPPO, le CASE, le CEMAF, l'IDHE et le Centre Koyré (avec 10 chercheurs ou plus). On notera les traits relevés plus haut : présence plus significative des chercheurs dans les unités d'« aires culturelles » et à Paris. Plus de 80 % des chercheurs sont affectés dans des laboratoires parisiens et les affectations qui ont suivi les recrutements de ces dernières années, malgré des velléités passagères de déconcentration, ont renforcé la tendance.

Sur les 205 chercheurs en 33 recensés, 90 sont des femmes, soit 44 %, mais on ne peut que relever l'écart qu'il y a entre cette proportion et celles des directrices de recherche. En effet, sur les 71 DR recensés, les femmes sont au nombre de 19, soit 27 %.

En 2009, on comptait 43 chercheurs ayant dépassé les 60 ans, soit 21 % de l'effectif (dont 21 nés en 1946 ou 1947). Au total, à peu près de 40 % des chercheurs avaient atteint ou dépassé les 55 ans. Entre temps, une demi-douzaine est déjà partie à la retraite, rendant notre évaluation des effectifs par laboratoire obsolète. Cela se passe de commentaires. Nous avons déjà signalé que l'avenir était obéré, voire compromis dans certains cas. La projection 2006-2015, effectuée lors de la mandature précédente, avait conclu à la nécessité de recruter 7 à 8 chercheurs par an pour maintenir les effectifs...

Nous terminerons ce rapport par là.

5 - EVOLUTION RECENTE DES RECRUTEMENTS DE CHERCHEURS

Depuis 2001, 58 chercheurs ont été recrutés par les jurys issus de la section 33. Après une période de baisse (on est passé de 9 recrutements en 2001 à 5 entre 2003 et 2005), une remontée s'est opérée pour retrouver le chiffre de 9 en 2008, avant de retomber à 5 en 2009 et à 4 en 2010, soit le point le plus bas de la décennie, dans la situation démographique qui a été dite.

Ces recrutements ont renforcé la concentration parisienne : 42 recrutements pour 16 en région (7 à Aix, 4 à Lyon, 1 à Caen, Lille, Rennes, Toulouse et Angers).

	Paris - RP	Province	Total = 100%
CR2	13 soit 72,2%	5 soit 27,8%	18
CR1	13 soit 86,7%	2 soit 13,3%	15
Total	26 soit 78,8%	7 soit 21,2%	33

Sur les 29 laboratoires concernés par ces apports, ceux qui en ont principalement profité ont été le CRH et le CEMAF (5), le CERCEC (4), le CETOBAC, l'UMR 7528 Mondes iranien et indien, l'IREMAM, l'IHMC, le centre Koyré (3).

Si l'on tente une grossière répartition entre les domaines, il ressort d'abord une grande variété des thématiques sélectionnées avec quelques choix significatifs pour les mondes non-européens, même si l'histoire européenne reste dominante. Le monde asiatique a bénéficié de 11 recrutements (Chine 3, péninsule indochinoise 3, Asie centrale 2, Japon, Corée, Indonésie), 8 pour l'ensemble arabo-turc et le Moyen-Orient (3 Empire ottoman, 2 Proche-Orient, 2 Iran, Maghreb), 5 pour l'Afrique sub-sahélienne, mais 2 seulement pour les Amériques.

La répartition, tout aussi grossière en spécialités, fait apparaître 8 recrutements pour l'histoire de l'Europe du XXe siècle (dont 5 autour de la Seconde Guerre mondiale) et 4 pour la France du XXe siècle, 7 en histoire de l'Europe moderne (hors histoire de l'art et des sciences), 6 en histoire des sciences (période moderne et Extrême-Orient), 5 recrutements en histoire de l'art (dont 2 en art chinois), 5 pour l'histoire de l'Islam. Il va sans dire que l'effort de recrutements équilibrés qui a été le fait des divers jurys et qu'illustrent les éléments ci-dessus reste bien en deçà des nécessités pour que la recherche publique française réponde dans nos domaines aux défis qu'on lui assigne de relever.

IHMC	Institut d'histoire moderne et contemporaine UMR 8066
IHTP	Institut d'histoire du temps présent UPR 301
INSHS	Institut national des Sciences humaines et sociales
IREMAM	Institut de recherches sur le monde arabo-musulman UMR 6568
IRHIS	Institut de recherches historiques du Septentrion UMR 8529
IRICE	Identités, relations internationales, civilisations de l'Europe UMR 8138
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs
IATOS	Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service
LARHRA	Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes, UMR 5190
LSH	Lettres Sciences humaines
MASCIPO	Mondes américains : sociétés, circulations, pouvoirs XVe-XXIe siècles UMR 8168
MSH	Maison des Sciences de l'Homme
SHS	Sciences humaines et sociales
UMIFRE	Unité mixte des Instituts français à l'étranger
UMR	Unité mixte de recherches
UPR	Unité propre de recherches
USR	Unité mixte de services et de recherches
TELEMME	Temps, espaces, langages, Europe méditerranéenne, UMR 6570

ANNEXE : SIGLES

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ANR	Agence nationale de la Recherche
CASE	Centre Asie du Sud-Est UMR 8170
CEMAF	Centre d'études des mondes africains UMR 8171
CERCEC	Centre études des mondes russes, caucasien et centre-européen UMR 8083
CERHIO	Centre de recherches historiques de l'Ouest UMR 6258
CETOBAC	Centre d'Etudes Turques, Ottomanes, Bal-kaniques et Centrasiatiques UMR 8032
CHSXX	Centre d'histoire sociale du XXe siècle UMR 8058
CRH	Centre de recherches historiques UMR 8558
CRHQ	Centre de recherches d'histoire quantitative UMR 6583
CRIA	Centre recherches interdisciplinaire sur l'Allemagne UMR 8131
EHESS	École des Hautes Études en Sciences sociales
ENS	École normale supérieure
ENS-LSH	École normale supérieure-Lettres Sciences humaines
EPHE	École pratique des Hautes Études
IAO	Institut d'Asie orientale UMR 5062
IDHE	Institutions et dynamiques historiques de l'économie UMR 8533